

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) constitue un nouveau cadre de contractualisation avec l'État pour la période 2021-2026.

En Cornouaille, six EPCI se sont associées pour élaborer ce contrat cadre qui doit traduire l'ambition du territoire en matière de transition écologique et de cohésion sociale. Cette délibération propose au conseil communautaire d'autoriser madame la présidente à signer ce Contrat de relance et de transition écologique.

1. Une volonté de l'État

Le contrat de relance et de transition écologique est le nouvel outil contractuel de l'État proposé aux territoires pour la période 2021-2026. En engageant l'élaboration de ce CRTE en novembre 2020, l'État poursuivait plusieurs objectifs :

- associer les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui favorisent la reprise de l'activité ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2020-2026, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;
- illustrer la volonté d'une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires.

2. Le périmètre

En Cornouaille, deux périmètres ont été retenus :

- Le premier, situé au Sud-ouest Cornouaille, intégrant les deux SCOT (SIOCA et SYMESCOTO), soient six EPCI : Cap-Sizun Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, le Haut Pays Bigouden, le Pays Bigouden Sud, le Pays Fouesnantais et Quimper Bretagne Occidentale ;
- Le second comprenant uniquement le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).
La CCA reste toutefois associée à l'ensemble des réflexions de mise en œuvre du CRTE Cornouaille.

3. Les thématiques

Pour le périmètre « Sud-ouest Cornouaille », trois thématiques fédératrices ont été, dans un premier temps, identifiées comme représentant des enjeux forts à l'échelle de la Cornouaille :

- les mobilités ;
- l'eau/assainissement ;
- les déchets.

A ces trois thématiques, a été tout d'abord rajouté le thème des transitions énergétiques, tant sous l'angle des diminutions des consommations que de celui de l'augmentation des capacités de production en énergie renouvelable est également inscrit au contrat.

Enfin un cinquième thème couvre les transitions économiques et les enjeux fonciers qui impactent nos capacités de développement, sur l'emploi, l'accès au logement et la vitalité de nos différentes centralités.

4. Le contexte

Ce CRTE de Cornouaille s'est construit dans un contexte de sortie de crise espérée ; contexte marqué par une accélération de deux éléments structurants pour la Cornouaille :

- Un fort regain d'attractivité qui s'appuie sur des atouts forts pour les populations souhaitant vivre et travailler en Bretagne :
 - positionnement géographique sur le littoral Atlantique ;
 - relative préservation des effets du réchauffement climatique ;
 - territoire au lien social préservé ;
 - présence d'un réseau de villes petites et moyennes.

Ces atouts se sont vus nettement revalorisés à la fois par une bonne résistance de l'économie durant la crise, une relative préservation des effets du Covid et l'accélération générale des pratiques numériques.

Ce regain d'attractivité concerne le tourisme et l'accueil de retraités. Mais il doit surtout permettre l'arrivée ou au retour des actifs.

- Une très forte pression sur le foncier et l'immobilier, sans doute comme valeur refuge de la crise, mais résultant surtout du regain d'attractivité d'une part et d'une volonté politique de réduction des consommations foncières d'autre part.

Cette situation ne doit pas faire oublier la nécessaire amélioration de l'accessibilité de la pointe Bretagne et notamment de la Cornouaille. Elle reste à parfaire notamment au plan ferroviaire.

À ce sujet, les élus cornouillais réaffirment leur souhait que l'aménagement de la ligne grande vitesse entre Rennes et Nantes via Redon (LNOBPL) soit privilégié afin de permettre un gain de temps pour toute la Bretagne sud vers Paris ainsi que vers Rennes et Nantes.

5. Un travail d'élaboration du CRTE source de cohésion et créateur de sens entre les EPCI de Cornouaille

Quimper Cornouaille Développement a été mandaté pour accompagner ces réflexions et rédiger les documents soumis aujourd'hui au vote. Le projet a été développé par les six EPCI du sud-ouest Cornouaille, en associant Concarneau Cornouaille Agglomération afin d'intégrer, dès la signature du contrat, la dimension cornouaillaise des projets.

Pour appuyer les réflexions du territoire, l'État, via son Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a mandaté quatre bureaux d'études (CERUR, Egis, Novascopia, Résonance urbaine) pour accompagner les acteurs du territoire, en lien avec les services de la Préfecture de département.

Cette démarche aura permis l'instauration d'une nouvelle collaboration entre les EPCI de Cornouaille, déclinant une volonté commune d'avancer et de décliner, avec l'appui de QCD, les ambitions partagées. Il s'agira dans les prochains mois de concrétiser cette volonté.

6. Les orientations retenues

Après de nombreux échanges entre élus du territoire et des réunions thématiques ayant réuni sous forme d'ateliers de travail plus de 150 acteurs politiques et socio-économiques, les orientations retenues dans le cadre du CRTE sont les suivantes :

1. Axe mobilités

- développer les infrastructures cyclables ;
- améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser le covoiturage et l'autopartage ;
- moderniser et diversifier les parcs de véhicules publics ;
- créer une offre diversifiée de transports à la demande pour différents publics ;
- créer les conditions de la « dé-mobilité » par une approche transversale impliquant différentes politiques publiques ;

- informer, communiquer, sensibiliser pour renforcer l'accessibilité de l'offre et faire évoluer les comportements et les pratiques.

2. Axe déchets

- continuer à développer les coopérations entre les deux syndicats de gestion des déchets ;
- améliorer les déchetteries et développer les recycleries ;
- créer une filière de collecte et de traitement des biodéchets harmonisée à l'échelle du territoire ;
- améliorer la valorisation des mâchefers ;
- valoriser les déchets de bois (Bois B) collectés en déchèterie par pyrogazéification ;
- mettre en place une filière locale de consigne des emballages en lien avec les entreprises.

3. Axe eau et assainissement

- investir sur les infrastructures de transport et de traitement afin de sécuriser l'approvisionnement en eau ;
- réaliser des études amont à l'échelle globale du territoire ;
- réaliser les études de remise à niveau des filières ANC, pour remettre à niveau les priorités de travaux et mobiliser les aides sous utilisées de l'Agence de l'Eau ;
- prendre en compte les PAPI en cours d'élaboration et prévoir des actions plus ambitieuses sur les secteurs spécifiques les plus exposés au risque de submersion érosion.

4. Axe transitions énergétiques

- maîtriser la demande en énergie ;
- développer les énergies renouvelables ;
- créer un cluster cornouaillais de la transition énergétique.

5. Axe transitions économiques

- renforcer le rôle de la Cornouaille en tant que pôle de développement durable de l'alimentaire ;
- affirmer l'identité maritime de la Cornouaille dans toutes ses dimensions ;
- développer le tourisme durable en s'appuyant sur la destination touristique ;
- encourager l'accueil et le maintien des jeunes ;
- faciliter l'organisation locale des acteurs du commerce pour la valorisation des centralités ;
- renforcer les usages numériques pour les services à la population ;
- dans un contexte de réduction des consommations de foncier agricole, maîtrise publique du foncier et des aménagements urbains pour permettre le développement économique et la progression de l'offre de logements.

La démarche d'élaboration du projet communautaire de Quimper Bretagne Occidentale va nécessairement s'inscrire dans ce cadre de travail mené à l'échelle des six EPCI.

Au-delà, ces orientations vont constituer un apport indéniable pour le projet communautaire, lorsque l'agglomération va devoir définir sa propre stratégie et les ambitions qu'elle souhaite partager entre les communes de la communauté d'agglomération.

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 51 suffrages exprimés dont 51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver le contrat de relance et de transition écologique ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer le contrat de relance et de transition écologique.